

## ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE DU 10 JUILLET 2020

### Aide Départementale « Habiter mieux 71 »

#### OBJECTIF DE L'AIDE

Cette aide vise à soutenir les propriétaires occupants dans la réalisation de travaux d'économie d'énergie d'au moins 25 %.

#### BENEFICIAIRES

- Propriétaires occupants très modestes et modestes relevant du dispositif « Habiter mieux sérénité » (critères de l'ANAH)
- Propriétaires occupants très modestes relevant d'une OPAH ou d'un PIG local
- Propriétaires occupants très modestes relevant du secteur diffus
- Propriétaires occupants modestes relevant d'une OPAH, d'un PIG local ou du secteur diffus

Prime Habiter Mieux de l'ANAH	Subvention du Département	
10% du montant HT des travaux <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 000 € maximum pour un gain énergétique d'au moins 25 %</li> <li>• 4 000 € maximum pour un gain énergétique d'au moins 35 %</li> </ul>	1 000 €	Propriétaires occupants très modestes relevant d'une OPAH ou d'un PIG local. Gain énergétique 25%
	1 500 €	Propriétaires occupants très modestes relevant du secteur diffus. Gain énergétique 25%
10% du montant HT des travaux <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 600 € maximum pour un gain énergétique d'au moins 25 %</li> <li>• 2 000 € maximum pour un gain énergétique d'au moins 35 %</li> </ul>	1 000 €	Propriétaires occupants modestes relevant d'une OPAH, d'un PIG local ou du diffus Gain énergétique 25%

#### PLAFOND DE RESSOURCES 2020

Nombre de personnes composant le ménage	Plafonds de ressources des Ménages très modestes	Plafonds de ressources des Ménages modestes
1	14 879 €	19 074 €
2	21 760 €	27 896 €
3	26 170 €	33 547 €
4	30 572 €	39 192 €
5	34 993 €	44 860 €
Par personne supplémentaire	+ 4 412 €	+ 5 651 €

*Ces montants sont les revenus nets fiscaux de référence de l'année N-2 indiqués sur l'avis d'imposition. Ils sont remis à jour chaque année et s'appliquent à compter du 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours*

Les demandes de subventions départementales pourront être traitées dans un délai de 2 ans à compter de la notification de l'ANAH.

#### DOSSIER A CONSTITUER

- ➔ Formulaire de demande de concours.
- ➔ Copies : - de la décision d'octroi de l'aide de l'ANAH



## ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE DU 10 JUILLET 2020

- avis d'imposition n-2

- ➔ Relevé d'Identité Bancaire ou Postal
- ➔ Les travaux ne doivent pas avoir débuté avant le dépôt de toute demande de subvention.

### CONTACT

**DEPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE**  
**Direction de l'Insertion et du Logement Social**  
**Service logement et habitat**  
**Espace Duhesme - rue de Flacé – CS 70126 - 71026 Mâcon Cedex 9**  
**Tél. : 03 85 39 66 48 - Fax. : 03 85 39 56 40**  
**e-mail : [dils@saoneetloire71.fr](mailto:dils@saoneetloire71.fr)**

### INFORMATION COMPLEMENTAIRE

**Autre partenaire :**

- ➔ **ANAH** - Direction Départementale des Territoires – Service de l'Habitat –  
Tél : 03 85 21 86 00